

Emissions de bruit		Au passage		Mesure à l'arrêt		Remarques	Indications pour le permis de circulation		(Code)
Boite de vitesses		i-e	dB/A	dB/A	/min				
m8		12,80-13,06	83,0	75,0	2250	acr)	Genre du véhicule	<u>Chariot à moteur</u>	
							Marque et type	<u>A E B I TP 65 S</u>	
							Homologation No CH	<u>8005 08</u>	
							Carrosserie		
F		G	H	J		R			
De fumée OCE annexe 3		ECE-24				Places		total	<u>2</u>
b = 4,20 à 2850	/min	k =	à	/min	k =	à	/min	avant	<u>2</u>
b = 4,40 à 2400	/min	k =	à	/min	k =	à	/min	Poids à vide	<u>sel. bulletin de pesage</u>
b =	à	/min	k =	à	/min	k =	à	/min	Carburant
O		O+P							<u>D</u>
S Bacharach =	<u>5,0</u>	Pompe d'injection		<u>BOSCH</u>				Charge utile	<u>sel. le véhicule</u>
									Cylindrée
								Poids total	<u>6000</u>
									CV-impôt
									<u>12,22</u>

Remarques, modifications, conditions spéciales et inscriptions dans le permis de circulation

- *) Carrosserie : cadre/-cabine de sécurité, No FAT 734/81; l'équipement OCE sera contrôlé à l'immatriculation.
- +) Variante de pneus : AR = 11,5/80 - 15,3 + 7.50 - 18, 6 PR 5980 (3,75) resp. (2,25).
- §) Equipement : livrable avec divers carrosseries et engins de travail; les dimensions, les poids et l'équipement seront établis resp. contrôlés à l'immatriculation.
- Chasse-neige : dispositif d'éclairage sur le toit de la cabine avec feux de position et de croisement, feux de gabarit blancs/rouges ainsi qu'un feu orange de danger.
- Poutre arroseuse: des feux de gabarit blancs/rouges à l'avant du véhicule ainsi que la signalisation jaune/noire sur la poutre sont exigés.
- Epandeuse de sel: feu de gabarit rouge et catadioptrés à l'arrière sur la trémie, signalisation jaune/noire sur la tête de gabarit et feu orange de danger.
- x) Régime de réglage : varie selon le modèle du régulateur; rapport de boîte à vitesses adapté.

Inscription dans le permis de circulation:
101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge.

Lieu et date de l'homologation Burgdorf, 12.03.85
Sta/lin

Remplace la fiche d'homologation du 12.03.85
21.08.85 - Entraînement - Ad

Service fédéral d'homologation